COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi vingt-six Juillet deux mille seize, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 16.07.2016

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - Mme FILLION Brigitte - M CURSIO Franck - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle – Mme CHAIGNEAU Catherine – M GOY André, Conseillers Municipaux.
Etaient excusés : M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BONNET René - Mme BELLEMIN Véronique
Etaient absentes : Mmes LACHENAL Hélène - NIQUE Corinne – OZGOZ Seher
Procuration : M GEOFFRAY Jean-François à M MERCANTI Henri, Mme NOIRAY à M TOURNY, Mme BELLEMIN à M GOY,

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur TOURNY Alain

N° 07.2016

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur Alain TOURNY est nommé à l'unanimité Secrétaire de Séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF @JEUNES TRAMOYES**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **DIVERSES**

* * *

APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF @JEUNES TRAMOYES

PROJET EDUCATIF @JEUNES TRAMOYES

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur ce nouveau document, qui servira de références sur la mise en place des processus et méthodes adaptés au développement de l'enfant et de l'adolescent ainsi que son savoir être, sont au cœur du projet éducatif de la Municipalité. Madame FILLION Brigitte, qui a participé à l'élaboration de ce projet, apporte des précisions à la demande du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet éducatif.

* * *

POUR INFO ET SUIVI

➢ INFORMATIONS GENERALES

Dégradation et intrusion à l'Ecole R.Doisneau le Jeudi 21 Juillet 2016 au cours de la nuit. Monsieur le Maire a demandé à la gendarmerie de Villars/St André de procéder à des contrôles, les voisins de la Mairie se plaignant de tapage nocturne. Un contrôle a été effectué auprès de jeunes présents face à la Mairie à 23H15 le 22 Juillet.

13 adolescents de 16 à 18 ans ont été invités par la gendarmerie à ne plus se regrouper à cet endroit mais orientés vers le stade.

DEPART DU GARDE CHAMPETRE

Monsieur Franck CHABANON a quitté la Commune de Tramoyes suite à sa demande de mutation pour la Commune de Vonnas. Le Conseil a interrogé Monsieur le Maire sur son remplacement : une offre d'emploi est en cours, délai fin Août.

Le Conseil demande à Monsieur le Maire d'être informé sur les caractéristiques de l'emploi du (ou de la) remplaçant(e).

DETACHEMENT : GAETAN MARGUIN, Adjoint d'Animation

Gaëtan MARGUIN a demandé à Monsieur le Maire son détachement à la Commune d'Oyonnax dès Septembre prochain. Cette demande officieuse est à l'étude, Monsieur le Maire a consulté le Centre de Gestion et propose que Madame Dugas Isabelle se charge du dossier dès sa rentrée de congés annuels, soit lundi 1er Août.

Madame Fillion Brigitte demande à Monsieur le Maire de participer à ces travaux plus particulièrement sur les finalités d'un détachement. Le Conseil approuve la décision de consulter un DRH, Droit du travail dans l'administration publique, et de s'entourer de garantie concernant les délais de réponse.

AFFAIRE BOUCHARDON

Monsieur le Maire précise qu'il est condamné à verser des indemnités pour diffamations à Monsieur le Maire et Jean-François Geoffray ainsi que le remboursement des frais de justice.

ARRETS COLIBRI suggestion de Monsieur Alain Tourny

L'arrêt pour la montée à la Mairie est à l'étude pour qu'il devienne un « arrêt handicapé ».
L'arrêt de descente devant le restaurant Plantier fera l'objet d'une faisabilité en le déplaçant au droit du poids public, Rue des Pins.

PIQUE NIQUE CŒUR DE VILLAGE

Monsieur Alain Tourny a initié un débat avec Franck Cursio sur l'opportunité du maintien de cette manifestation compte tenu de la période que nous vivons.
A la suite de cette discussion il en est ressorti :

1) *Obtenir l'accord des services concernés (préfecture, gendarmerie, pompiers)*
2) *Si des atteintes graves à la sécurité des manifestations se produisaient avant le 3 Septembre 2016 le pique-nique serait purement et simplement annulé.*

FIN DE SÉANCE 22H00.